



Dépot de palettes face à mes gîtes

Par **valorine69**, le **21/09/2009** à **08:34**

Bonjour,

D'abord merci pour votre site !

Voici mon cas :

Je suis exploitant d'hébergements ruraux type gîtes en zone rurale. Depuis 5 ans ma femme et moi travaillons dur pour rendre l'aspect de notre hameau accueillant et pittoresque. Depuis un an, je suis en transaction avec mon voisin pour une banale histoire d'échange de parcelles. En effet, nos gîtes sont enclavés dans un vieux hameau où nous avons réussi à "revenir" nos biens. Juste une parcelle hors de notre propriété subsiste encore. En discutant avec ce voisin, nous avons compris qu'il ne désirait pas vendre/échanger cette dernière parcelle. Nous avons donc, après d'apre n'égociation borné notre limite commune et procédé à un petit échange pour harmoniser les découpages. Alors qu'aujourd'hui le géomètre et le notaire ont fait leur travail, notre voisins vient d'installer des palettes sur sa parcelle pour délimiter sa parcelle. Ce "tas" se situe à peine à 10 metres de entrées de nos hébergement et donne un aspect de dépôt industriel sauvage au hameau. C'est franchement pas très accueillant pour la peine.

Je suis allez voir mon voisin en lui disant que j'allais sous peu dresser une cloture en limite de propriété et donc qu'il serait de bon aloi qu'il enlève ses palettes. Mais il n'y a rien a faire, il me dit qu'il est chez lui et qu'il fait comme ça lui chante.

Que faire ? En effet si ces palettes stationnent encore là je suppose que les retombées sur l'attrait de mes gîtes vont se faire ressentir ! De plus, le label avec lequel je travail doit passer avant la fin de l'année pour réévaluer le classement de mes hébergement, je suppose que ce dépôt sauvage ne va pas améliorer celui-ci !

Pour info, mon voisin est artisan et sa femme agricultrice et les palettes proviennent de leurs exploitations respectives.

Par avance, merci de vos avis.